



Bruxelles en Direct

*Lettre d'information du Bureau Alsace
Septembre 2008*

Alsace

Le Bureau Alsace accueille deux nouveaux collaborateurs

La Région Alsace lance PEPS, la plateforme d'échange sur les programmes sectoriels européens

Participation de la Région Alsace au projet européen « GS Soil »

Accueil d'une délégation d'élus du Conseil Général du Haut-Rhin par le Bureau Alsace

Les Brèves de la P.F.U.E.

La Finlande ratifie le traité de Lisbonne

Traité de Lisbonne: publication d'une étude sur les raisons du « non » irlandais

Les politiques européennes

CULTURE ET MEDIAS

Marseille et Kosice, capitales européennes de la culture en 2013
Premier Forum européen des Journées européennes du patrimoine

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La recherche sur les nouvelles technologies doit créer plus de débouchés commerciaux
Lancement de « JASMINE »
La BEI va accroître son soutien financier aux PME

EDUCATION – JEUNESSE - FORMATION

Année européenne de la créativité et de l'innovation
L'éducation interculturelle au centre des programmes scolaires
Publication du rapport : "Encourager la mobilité des jeunes en Europe"

ELARGISSEMENT

Les dernières nouvelles de l'élargissement
Les Balkans se rapprochent de l'UE

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

Faible mobilité des travailleurs dans l'UE : la flexicurité présentée comme une bonne alternative
Evènement : Les Journées de l'emploi pour augmenter la mobilité des travailleurs dans l'UE
EuroSkills 2008, plate-forme des métiers manuels et de l'artisanat en Europe
Adoption d'une déclaration écrite pour un renforcement du rôle des jeunes dans les politiques européennes
Adoption du rapport Pack sur le processus de Bologne et la mobilité des étudiants
Rapport Zimmer : une approche globale pour éradiquer la pauvreté
Vladimir Spidla : appel aux acteurs de l'emploi à réfléchir au Fond Social Européen d'après 2013
L'année 2010 sera l'année de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Les Brèves

Une nouvelle campagne pour mettre fin au jargon européen hermétique

Lancement du concours pour le « Prix de la meilleure idée en matière de réduction des charges administratives »

Lancement de la WebTV du Parlement européen

Remplacement de Bronislaw Geremek au Parlement européen

Publication de la liste de bénéficiaires des fonds communautaires

Dossier

Les derniers développements du PAQUET ENERGIE CLIMAT

Les politiques européennes

ENERGIE - ENVIRONNEMENT

LIFE+ : bilan 2007 et perspectives 2008

Avertissement de l'Agence européenne pour l'environnement (CC)

Soutien à l'objectif indicatif « 50% de marchés publics écologiques »

ESPACE

Timides progrès de la politique spatiale européenne

LANGUES

Nouvelle stratégie linguistique de Leonard Orban

Journée européenne des langues le 26 septembre 2008

POLITIQUE REGIONALE

Gouvernance territoriale : les collectivités territoriales lancent un appel à l'Europe

Résultats de l'audit urbain

Simplification de la gestion des Fonds structurels européens

RECHERCHE ET INNOVATION

Parution d'un Guide pratique des possibilités de financement de l'UE pour la recherche et l'innovation

Poursuite des efforts pour la création d'un Espace européen de recherche

TOURISME

L'Union Européenne appelle à l'innovation lors du forum européen du tourisme

TRANSPORTS

Annulation de la directive « qualité du fret »

Adoption d'un rapport visant au développement d'un transport plus écologique

Le rapporteur au PE veut élargir la proposition « Eurovignette »

Lancement d'une plate-forme d'assistance visant à promouvoir le transport par les voies navigables

Réseau transeuropéen de transport

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Le Bureau Alsace accueille deux nouveaux collaborateurs

Le 1er septembre dernier l'équipe du Bureau Alsace s'est agrandie en accueillant deux nouveaux chargés de mission :

Cécile COMBES, chargée de mission « *Politiques transversales* » est diplômée en Master d'études européennes à l'ITI-RI de Strasbourg. Elle suivra l'actualité européenne des politiques suivantes :

- éducation et formation,
- affaires sociales (séniors, handicap, insertion, enfance, logement, prévention sanitaire, etc.),
- culture et multilinguisme,
- jeunesse et sport,
- agriculture,
- aménagement du territoire,
- programmes extérieurs.

Cédric VIRIGLIO, chargé de mission « *Compétitivité* » est diplômé en Histoire Contemporaine (Université Marc Bloch, Strasbourg) et en Sciences Politiques de l'Europe (Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg). Il se chargera du suivi de l'ensemble des politiques européennes qui soutiennent l'investissement en amont dans la compétitivité et l'emploi :

- recherche et innovation,
- environnement et énergie,
- développement économique et entreprises,
- technologies de l'information et de la communication,
- transports.

Pour les joindre :

http://www.bureau-alsace.org/opencms/opencms/bureau-alsace/fr/presentation_du_reseau/bureau-alsace/equipe.html

La Région Alsace lance PEPS, la plateforme d'échange sur les programmes sectoriels européens

La Région Alsace a mis en ligne le 3 août 2008, en partenariat avec le Bureau Alsace et l'Agence Régionale de l'Innovation, une plate-forme d'échange autour des programmes et des projets sectoriels européens :

www.peps-alsace.eu

La plateforme PEPS a été officiellement lancée le 19 septembre 2008.

Le site PEPS fournit notamment:

- une vision d'ensemble sur l'activité, les programmes et les opportunités de financements européens,
- une connaissance des acteurs Europe : le qui fait quoi en Alsace,
- des opportunités de projet, de partenariat, de synergie des projets,
- des informations sur les formations, conférences et événements autour des thèmes Europe,
- la possibilité de gestion de projet dans « Mon espace Europe »,
- des tableaux de bord des états d'avancement des projets, des partenariats, et des taux de co-financement européen,
- un lien vers le site web du Bureau Alsace.

Participation de la Région Alsace au projet européen « GS Soil »

Le projet GS SOIL vient d'être accepté pour négociation par la Commission européenne. La réponse définitive est attendue fin novembre 2008. Le projet est porté par le Ministère de l'environnement de la Basse Saxe, il concerne la directive européenne INSPIRE sur l'information géographique. La Région Alsace est partenaire à hauteur de 95 000 €. Le budget global est de 5 602 243 € et le financement européen s'élève à 80%, soit 4 481 794 €.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Il vise à établir un réseau européen pour améliorer l'accès à des données géographiques sur la qualité du sol pour les organismes du secteur public, les entreprises privées et les citoyens.

Le projet permettra d'examiner les divers aspects de l'organisation des données, ainsi que de travailler sur la sémantique et l'interopérabilité technique afin de produire de l'information géospatiale harmonisée et, ainsi, améliorer l'accès aux données collectées. La majorité des Etats membres est représentée au sein du consortium GS Soil, celle-ci va créer et exploiter un réseau de services pour les données et les métadonnées. Ce réseau comprend des services distribués pour la transformation de données, la découverte des nouvelles données, la consultation et le téléchargement. Le résultat final du projet sera un portail central du sol, où les données sur le sol européen provenant de sources hétérogènes seront regroupées. Afin d'assurer la convivialité du portail et des services connexes, les aspects du multilinguisme et de l'interprétation des données seront examinés d'une manière approfondie. À cet égard, l'harmonisation des métadonnées sera également un thème clé dans le cadre du projet de travail. L'inclusion des 35 partenaires européens au projet en assure la qualité de la première mise en place du Portail Central sur les données européennes du sol. GS Soil sera le deuxième projet européen d'innovation dans lequel la Région Alsace est acteur (le premier étant ILETE, Initiativ for Low Energy Training in Europe).

Pour plus d'information sur le projet GS Soil :

http://www.peps-alsace.eu/Projets/GS_SOIL/popup-12250.aspx?reload=msg1224251413890

Accueil d'une délégation d'élus du Conseil Général du Haut-Rhin par le Bureau Alsace

Le 30 septembre et le 1er octobre, le Bureau Alsace a eu le plaisir d'accueillir une vingtaine d'élus et d'agents du Conseil Général du Haut-Rhin. La visite leur a permis, entre autre, de se familiariser avec le fonctionnement du microcosme européen, ou encore d'être renseignés sur les activités de réseaux spécialisés tels qu'ELISAN (Réseau Européen pour l'Inclusion et l'Action Sociale Locale). Par ailleurs, un Stammtisch en leur honneur a été organisé en collaboration avec l'Association de Promotion de l'Alsace (A.P.A), ce qui leur a présenté l'occasion de rencontrer les nombreux alsaciens expatriés en Belgique.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

La Finlande ratifie le traité de Lisbonne

La présidente finlandaise, Tarja Halonen, a approuvé le 12 septembre le traité de Lisbonne, achevant ainsi le processus de ratification finlandais du texte adopté en juin.

Traité de Lisbonne: publication d'une étude sur les raisons du « non » irlandais

Le gouvernement irlandais a présenté le 10 septembre, les résultats d'une étude qui démontre que le manque d'information des Irlandais sur le Traité de Lisbonne a été la principale raison du « non » au nouveau traité de l'UE lors du référendum du 12 juin 2008. Le sondage révèle que 42% des personnes interrogées ont voté contre le traité en raison d'un manque d'information sur le contenu et la signification réelle du texte. Les facteurs expliquant ce rejet sont notamment :

- la perte d'influence de l'Irlande dans l'UE avec notamment la possible disparition du Commissaire irlandais dans le cadre de la future réduction de la Commission ;
- 34% des opposants au traité craignaient que l'Irlande soit obligée de s'aligner sur la législation plus libérale des autres pays membres, ce qui n'est pas le cas ;
- enfin, 33% des Irlandais ayant voté « non » affirment dans le sondage que le traité obligerait l'Irlande à intégrer une future « armée européenne ».

Avec la publication de l'étude commandée par le gouvernement irlandais lui-même, ce dernier poursuit le processus de consultation nationale sur les suites à donner au « non » qui empêche l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. Le gouvernement examine plusieurs options dont celle de ratifier la plus grande partie du Traité de Lisbonne par vote parlementaire et de soumettre à un second référendum seulement les articles qui affectent - ou risquent d'affecter- la Constitution irlandaise. Lors de sa rencontre avec Nicolas Sarkozy le 1^{er} octobre, le Premier Ministre Irlandais Brian Cowen a confirmé qu'il présenterait une première analyse du rejet du traité de Lisbonne par les Irlandais lors du prochain conseil européen des 15 et 16 octobre à Bruxelles.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Une nouvelle campagne pour mettre fin au jargon européen hermétique

L'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE) a lancé le 15 septembre une campagne en ligne destinée à rendre les institutions européennes plus accessibles aux citoyens. La campagne « Simple Language », offre un forum Internet qui permet à chacun de publier des exemples de phrases complexes et jargon rencontrés dans les documents de l'UE. Les participants peuvent suggérer des formulations plus adaptées.

Lien vers le site : <http://www.simplelanguage.eu/>

Lancement du concours pour le « Prix de la meilleure idée en matière de réduction des charges administratives »

La compétition en vue de l'obtention du « Prix de la meilleure idée en matière de réduction des charges administratives » a été lancée le 18 septembre à Bruxelles. Ce prix récompensera des suggestions innovantes pour réduire les formalités administratives superflues découlant du droit communautaire. Sa création fait suite à l'initiative de la Commission, avalisée par le Conseil européen de mars 2007, de réduire de 25 % d'ici à 2012 les formalités en question. Il s'adresse aux citoyens et aux entrepreneurs. Pour tenter votre chance, il vous suffit de remplir le [formulaire de la consultation en ligne sur la réduction des charges administratives](#) en veillant à cocher la case «Concours». L'échéance est fixée au 31 janvier 2009.

http://ec.europa.eu/entreprise/admin-burdens-reduction/competition_fr.htm

Lancement de la WebTV du Parlement européen

La chaîne télévisée en ligne du Parlement européen (PE) "Europarltv" (www.europarltv.europa.eu) a été publiquement lancée le 17 septembre à Bruxelles, par le président de l'institution Hans-Gert Pöttering. Elle offre un bouquet de quatre canaux, ciblant chacun un public différent:

- « Votre Parlement » pour ceux qui portent un intérêt particulier aux politiques du PE et de l'UE, avec des interviews des membres ;
- « Votre Voix » pour le grand public, avec une plateforme interactive ;
- « Jeune Europe » qui cible les écoliers, électoralat européen de demain ;
- « Le Parlement en direct » qui couvre les débats en plénière, avec des archives et les activités des commissions parlementaires.

En outre, une section « Découvrir le Parlement européen » comporte des informations de fond sur le PE, une présentation des députés et présidents du PE, des programmes concernant les groupes politiques et les commissions ainsi que l'histoire et le fonctionnement du Parlement.

Remplacement de Bronislaw Geremek au Parlement européen

Andrzej Wielowieyski, l'ancien vice-président du Sénat polonais et une figure imminente de l'opposition démocratique polonaise, a remplacé, mardi 26 août, au poste de député européen, Bronislaw Geremek (ADLE, polonais) décédé dans un accident de voiture le 13 juillet dernier. Diplômé en droit de l'Université Jagellonne de Cracovie, il est né en 1927. Il siègera dans les commissions des affaires étrangères (AFET) et des affaires constitutionnelles (AFCO).

Publication de la liste de bénéficiaires des fonds communautaires

Dans le but de permettre aux différents acteurs concernés par les fonds communautaires d'obtenir des informations les plus transparentes possibles, la Commission européenne avait lancé dès 2005 par la voix de Siim Kallas (Commissaire en charge de l'administration, de l'audit et de la lutte anti-fraude) une initiative sur la transparence portant sur la responsabilité financière concernant les fonds européens, sur le renforcement de l'intégrité personnelle et l'indépendance des institutions européennes, et sur le contrôle strict du lobbying.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Cette démarche se traduit notamment à présent en deux cas concrets :

- 1) la publication obligatoire de la liste des bénéficiaires de fonds structurels par les autorités de gestion
- 2) le lancement du site Internet « système de transparence financière » par la Commission européenne

1) En respect des réglementations communautaires en matière d'information et de communication (règlement 1828/2006), les autorités de gestion se doivent de publier la liste des bénéficiaires de fonds structurels. Pour accompagner les Etats membres dans la mise en œuvre, la DG Régio a publié en mai 2008 une note et depuis juillet 2008 une carte interactive est en ligne sur le site Info regio. A terme, cette carte permettra à tout citoyen d'avoir accès à la liste des bénéficiaires dans tous les Etats membres de l'Union européenne. Sur cette liste figureront trois informations clés : les noms des bénéficiaires, le nom de l'opération et la somme des fonds publics engagés. Les autorités de gestion peuvent ajouter d'autres informations, comme les objectifs du projet ou encore les groupes-cibles visés. En matière de coopération territoriale, il est prévu d'indiquer tous les bénéficiaires partenaires du projet et non le seul chef de file.

http://ec.europa.eu/regional_policy/country/commu/beneficiaries/index_en.htm

2) C'est dans cette perspective qu'à été lancé le 2 octobre, le site Internet « système de transparence financière » et son moteur de recherche. Ils permettront pour la toute première fois d'accéder librement aux données relatives aux bénéficiaires des fonds de l'UE directement gérés par la Commission européenne et ses agences exécutives. Ce système contient 28 000 entrées sur des programmes gérés par la Commission dans des domaines comme la recherche, l'éducation et la culture, l'énergie et les transports, ainsi que certains aspects de l'aide aux pays tiers. Les informations sont extraites des comptes de la Commission pour l'exercice précédent et précisent les montants financiers engagés dans le budget pour ces activités. Le premier exercice pour lequel ces informations sont disponibles est 2007.

Les versements aux bénéficiaires d'aides au développement rural feront également l'objet d'une publication en ligne. Parallèlement, tous les États membres devraient mettre en place, d'ici au 30 septembre 2008, un site Internet sur lequel seront publiées des informations sur les paiements versés entre le 1er janvier et le 15 octobre 2007 par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). La Commission a conçu un portail qui donne accès aux différents sites nationaux. D'ici au 30 avril 2009, les États membres devront publier les données relatives aux bénéficiaires de toutes les autres aides agricoles.

www.ec.europa.eu/grants/search/index_fr.htm

Pour consulter le discours de Siim Kallas sur la transparence :

[http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/05/130&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en)

[reference=SPEECH/05/130&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/05/130&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en)

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

CULTURE ET MEDIAS

Marseille et Kosice, capitales européennes de la culture en 2013

Le 16 septembre dernier, Marseille a été désignée capitale européenne de la culture pour la France. Quatre villes restaient en lice après la réunion de présélection en décembre dernier: Bordeaux, Lyon, Marseille et Toulouse. La France et la Slovaquie sont les deux États membres qui accueilleront une capitale européenne de la culture en 2013. Le 9 septembre, Košice a été recommandée par le jury pour la Slovaquie. Quatre villes restaient en lice après la réunion de présélection en décembre dernier : Košice, Presov, Martin et Nitra. Košice et Marseille seront officiellement désignées par le Conseil des ministres de l'UE en mai 2009.

Repères : le titre de Capitale européenne de la culture a été lancé par le Conseil européen en 1985 afin de contribuer au rapprochement des peuples européens.

Après Liverpool (Grande-Bretagne) et Stavanger (Norvège) en 2008, Linz (Autriche) et Vilnius (Lituanie) seront les Capitales européennes de la culture en 2009.

Premier Forum européen des Journées européennes du patrimoine

Compte tenu du succès remporté par les « Journées européennes du patrimoine » (JEP), la Commission européenne et le Conseil de l'Europe ont décidé de mettre sur pied un forum européen du patrimoine dont la première édition sera inaugurée cette année. L'objectif de cette initiative, qui se tiendra chaque année dans le cadre des JEP, est de promouvoir de manière plus systématique un échange entre professionnels et acteurs européens du secteur culturel et du patrimoine afin de dégager ensemble des idées et des pistes d'action pour protéger et disséminer auprès du public l'héritage culturel européen sous toutes ses formes.

Pour en savoir plus :

http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/Aware/EHD/Depliant_JEP_2008_fr_rev.pdf

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La recherche sur les nouvelles technologies doit créer plus de débouchés commerciaux

Suite aux recommandations du rapport d'Esko Aho, la Commission européenne a décidé d'agir pour que la recherche sur les TIC crée davantage de débouchés commerciaux. Les conclusions du rapport d'experts indépendants présidés par l'ancien Premier ministre Esko Aho, avaient souligné les réelles avancées de l'UE en matière de recherche de haute technologie tout en insistant sur la difficulté pour elle à concrétiser ces résultats. Le rapport précise que si l'UE ne représente que 32% du marché mondial des TIC, les entreprises européennes n'en occupent toutefois que 22%. Concrètement, le rapport Aho préconise la multiplication des partenariats public-privé, notamment les initiatives technologiques conjointes pour la nanoélectronique et les systèmes embarqués, encouragées récemment par la Commission européenne avec un investissement de 5 milliards d'euros. Le rapport recommande de poursuivre la réduction des démarches administratives pour aider les entreprises innovantes à participer à la recherche européenne et à transformer les résultats en produits et services pour les consommateurs, en Europe et ailleurs. Consciente des enjeux, la Commission va prendre davantage d'initiatives pour laisser plus de place au risque, en faveur de la recherche dans l'UE, et demande au Conseil et au Parlement de l'appuyer dans sa démarche. Elle s'apprête, dans cette optique, à investir 9 milliards d'euros dans les technologies de pointe au titre de son programme de recherche sur les TIC 2007-2013.

Dans la consultation publique intitulée « Définir le programme de recherche et d'innovation en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) pour les dix prochaines années » récemment ouverte et qui se clôturera le 7 novembre prochain, la Commission entend définir plus précisément les stratégies les plus aptes à porter l'Europe au premier rang de la recherche et de l'innovation en matière de TIC dans les dix prochaines années. Cette démarche devrait permettre à la Commission de préparer une nouvelle stratégie de recherche et d'innovation qui sera dévoilée en 2009.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Trois grandes questions sont posées:

- Quels sont les principaux défis futurs de la recherche et de l'innovation en matière de TIC ?
- Comment et dans quels domaines l'Europe doit-elle viser le premier rang ?
- Quel rôle doivent jouer les politiques publiques pour porter l'Europe aux avant-postes de l'innovation dans les TIC ?

Consulter le rapport :

http://ec.europa.eu/dgs/information_society/evaluation/data/pdf/fp6_ict_expost/ist-fp6_panel_report.pdf

Lien vers la consultation :

<http://ec.europa.eu/yourvoice/ipm/forms/dispatch?form=ICTRD>

Lancement de « JASMINE »

À l'occasion de la conférence annuelle du Réseau européen de la microfinance, qui s'est tenue à Nice du 8 au 10 septembre, Danuta Hübner, commissaire européenne chargée de la politique de cohésion, a donné le coup d'envoi de JASMINE (Joint Action to Support Micro-finance Institutions in Europe), une initiative conjointe de la Commission et de la Banque européenne d'investissement (BEI) visant à accroître l'offre de microcrédit en Europe. JASMINE prévoit de fournir une assistance technique aux institutions de micro-financement (IMF) pour les aider à être des intermédiaires financiers crédibles et obtenir plus facilement des capitaux. La cellule JASMINE, qui va être mise en place au sein du Fonds européen d'investissement (FEI), évaluera les plans d'entreprise des IMF candidates à un financement et les aidera à atteindre un niveau de qualité (gouvernance, gestion financière et politique commerciale).

L'objectif est de conduire ces institutions à adopter de bonnes pratiques permettant de leur délivrer un label de qualité. JASMINE participera également à la mise en place de formations et à des actions de publicité autour de l'initiative européenne pour le microcrédit destinées aux États membres, aux régions, aux banques et aux IMF. L'initiative vise par ailleurs à financer les opérations des institutions non-bancaires les plus prometteuses afin qu'elles puissent accorder davantage de prêts à des porteurs de projets. L'originalité de JASMINE tient au fait qu'elle associe plusieurs institutions de l'UE (Commission, BEI, Parlement) ainsi que des banques publiques et privées, le réseau EUROFI (groupe de réflexion dédié aux services financiers et bancaires européens) et des donateurs. Le projet débutera au début de l'année 2009 par une phase pilote d'une durée de trois ans.

Pour en savoir plus sur JASMINE :

[http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/1312&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en)

[reference=IP/08/1312&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/1312&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en)

La BEI va accroître son soutien financier aux PME

Le Groupe Banque européenne d'investissement (BEI) va fortement relever le niveau de ses prêts aux PME, pour le porter à 15 milliards d'euros sur deux ans (2008-2009), dans le cadre d'une enveloppe globale de 30 milliards. Ce sont les ministres des Finances de l'UE, réunis en Conseil informel à Nice les 12-13 septembre, qui ont demandé au Groupe BEI de significativement renforcer et moderniser son appui aux PME en Europe. Ce dispositif s'inscrit dans le prolongement du « Small Business Act » adopté en juillet dernier. En outre, les petits investissements de moins de 20 000 euros pourront aussi bénéficier d'un prêt BEI, de même que les investissements immatériels alors que précédemment les prêts de la BEI ne soutenaient que des investissements matériels. Parallèlement, les procédures d'octroi de prêt par les banques intermédiaires seront simplifiées et la transparence accrue : chaque PME sera informée par la banque intermédiaire qu'elle bénéficie d'un prêt de la BEI et des avantages qui en résultent. Dans un deuxième temps, d'ici la fin de l'année, la BEI proposera aux banques intermédiaires des produits plus sophistiqués par lesquels elle interviendra en partage de risques afin de stimuler les segments où les banques commerciales ont du mal à s'engager. Enfin, la BEI et la Commission européenne uniront leurs efforts pour mettre en place un Fonds paneuropéen de microcrédit destiné aux très petites entreprises (TPE). Ce fonds permettra de relayer, à travers une trentaine d'institutions de micro-finance en Europe, des prêts à la création et au développement ainsi que de l'assistance technique aux TPE, notamment celles localisées en zones sensibles.

Repères : Le groupe BEI est une banque à but politique, ne pesant ni sur le budget de l'UE, ni sur les contribuables nationaux. Elle emprunte ses fonds sur les marchés des capitaux (plus de 50 milliards d'euros en 2007), de façon autonome et sans garantie de ses États membres.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Elle agit donc comme un « orientateur d'épargne » au service des politiques de l'Union, levant d'importants volumes financiers à l'échelle mondiale pour les affecter au développement de l'économie européenne. Au cours des dix dernières années, la BEI a ainsi été plusieurs fois sollicitée par le Conseil Européen pour renforcer la concrétisation des politiques européennes : Innovation et R&D des entreprises dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne (2000 et 2005), renouvellement urbain (2001), éducation et santé (2002) etc.

EDUCATION / JEUNESSE / FORMATION

Année européenne de la créativité et de l'innovation

Le Parlement européen est favorable à la proposition de la Commission européenne de mars 2008 de désigner 2009 « Année européenne de la créativité et de l'innovation ». Cette initiative vise à promouvoir les capacités de créativité et d'innovation en tant que compétences clés pour tous grâce à l'éducation et à la formation tout au long de la vie. Le défi consiste à instaurer un environnement propice à toutes les formes de créativité et d'innovation, qu'elles soient artistiques, culturelles, sociales ou technologiques tout en favorisant l'utilisation pratique des connaissances et des idées. Le rapport de Katerina Batzeli (PSE, EL) adopté le 23 septembre, souligne l'importance de tous les programmes existants susceptibles de promouvoir la créativité et l'innovation dans l'UE, notamment sur la société de l'information, la communication, l'entreprise ou la cohésion et le développement rural.

Pour consulter le rapport de Katerina Batzeli :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A6-2008-0319+0+DOC+PDF+V0//FR>

Pour consulter la décision du Parlement européen et du conseil :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0159:FIN:FR:PDF>

Pour en savoir plus :

<http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l29020.htm>

ou http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc56_en.htm#

L'éducation interculturelle au centre des programmes scolaires

Cristina Allemann-Ghionda, de l'Université de Cologne, a présenté le 10 septembre à la commission éducation et culture du Parlement européen les résultats d'une étude sur « L'éducation interculturelle dans les écoles » analysant l'approche interculturelle de l'enseignement dans six États membres (Royaume-Uni, France, Allemagne, Italie, Hongrie et Suède).

Elle y constate que :

- réduire les inégalités sociales apparaît comme la principale question dans tous les pays, la réussite scolaire étant attribuée aux conditions socioéconomiques dans lesquelles évoluent les enfants ;
- l'accent est mis sur le respect de la diversité et l'aspect interculturel dans l'enseignement se heurte à certaines politiques nationales et approches de l'OCDE (le Programme International pour le suivi des acquis des élèves (PISA) légitime les méthodes qui encouragent un enseignement uniquement dans la langue du pays d'accueil) ;
- la mise en œuvre de politiques appropriées et efficaces exige de bonnes conditions structurelles ;
- l'importance d'enseigner dans la langue des migrants doit davantage être prise en compte dans les États membres. Bien que les programmes européens tels que Comenius et Erasmus encouragent la mobilité des étudiants, ils doivent être améliorés quant au contenu interculturel à dispenser aux étudiants dans les cours.

Publication du rapport : "Encourager la mobilité des jeunes en Europe"

A la demande conjointe de Valérie Pécresse (Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) et Jean-Pierre Jouyet (Secrétaire d'État aux Affaires Européennes), le Centre d'Analyse Stratégique (CAS) vient de publier une étude de réflexion sur la mobilité des jeunes en Europe.

Le rapport souligne que :

- Les avantages d'une mobilité européenne ne sont pas solidement établis et doivent mieux l'être ;

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

- Il faut stimuler à la fois la demande de mobilité (par les jeunes) et l'offre de mobilité, émanant des adultes (famille, personnel encadrant, établissements), soutenus par les pouvoirs publics ;
- Le soutien à la mobilité des jeunes à des fins de citoyenneté européenne ne passe pas seulement par des expériences de formation de type Erasmus, mais doit aussi conduire à favoriser les courts séjours ;
- Le soutien public à la mobilité des jeunes via un partenariat UE/État/collectivités locales doit être mieux géré des guichets uniques pour l'information et l'attribution des aides doivent être mis en place.

Consulter le rapport : "[Encourager la mobilité des jeunes en Europe](#)"

ELARGISSEMENT

Les dernières nouvelles de l'élargissement

La Commission européenne a approuvé le 29 septembre dernier, les priorités stratégiques pour l'utilisation des 4,471 milliards d'euros d'aide de pré adhésion dont bénéficieront les pays candidats à l'adhésion (Turquie, Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine), ainsi que les cinq autres candidats potentiels des Balkans occidentaux (Serbie, Bosnie-Herzégovine, Albanie, Monténégro et Kosovo) au cours de la période 2008-2010. À ces programmes nationaux s'ajoute encore un programme « multi-bénéficiaire » doté de 458 millions d'euros. Ce programme prévoit des projets conjoints entre les pays concernés dans les domaines de la coopération économique, de l'échange d'étudiants, du développement de la société civile ou encore de la lutte contre la corruption et le crime organisé.

Les Balkans se rapprochent de l'UE

CROATIE

Zagreb a encore des « devoirs à faire » avant novembre si elle veut obtenir un calendrier pour la conclusion des négociations d'adhésion. En effet, bien que les autorités croates aient progressé, la réforme du système judiciaire et de la politique de concurrence (restructuration de la construction navale) ne sont pas achevées. Dans ces deux domaines, la Croatie ne remplit pas encore les critères qui permettraient à l'UE d'ouvrir les négociations sur les chapitres concernés. L'ouverture du chapitre « fiscalité » dépendra également de la suppression de certaines « discriminations » dans le commerce des cigarettes. Sans vouloir se prononcer définitivement, M. Barroso a tout de même indiqué qu'il serait probable que la Commission propose au Conseil une feuille de route et un calendrier pour la finalisation des négociations d'adhésion avant la fin d'octobre 2009, date de départ de cette Commission.

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Les dirigeants politiques des entités de la Bosnie-Herzégovine, la Fédération croato-musulmane et la Republika Srpska ont été mis en garde quant à leurs divergences persistantes sur l'avenir politique et institutionnel du pays. Celles-ci risquent en effet de freiner l'intégration européenne de la Bosnie-Herzégovine. La signature de l'accord de stabilisation et d'association (ASA) le 1er juin dernier et la mise en œuvre de l'accord intérimaire étaient des pas importants, mais le pays doit encore accomplir les réformes indispensables pour adhérer un jour à l'UE. Nicola Spiric a assuré M. Rehn que sur la liste des 30 mesures à prendre établies par la Commission, deux-tiers étaient déjà accomplies et les autres étaient en cours, y compris sur la réforme constitutionnelle.

ALBANIE

Bien que l'Albanie fasse des progrès dans le domaine de la démocratie et de l'État de droit ainsi que dans la mise en œuvre de l'accord intérimaire de stabilisation et d'association (ASA), il semble qu'elle ne lutte pas suffisamment contre la criminalité organisée et la corruption et qu'elle n'assure pas l'indépendance des institutions de l'État. Le problème de la corruption et du crime organisé risque donc de figurer au centre du rapport de progrès annuel sur l'Albanie qui sera publié le 5 novembre prochain par la Commission. Le pays doit aussi réformer son système judiciaire et sa législation électorale afin que les prochaines élections parlementaires en 2009 se déroulent selon cette nouvelle loi, en conformité avec les règles et normes internationales.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

SERBIE

Le 9 septembre, le Parlement serbe a ratifié l'Accord de stabilisation et d'association (ASA). Cependant le 15 septembre, les ministres européens des Affaires étrangères ne sont pas parvenus à surmonter l'opposition néerlandaise afin de débloquent un accord commercial avec la Serbie. Ils espèrent donc y parvenir lors de leur prochaine réunion du 13 octobre. Malgré un rapport positif sur la coopération de Belgrade émanant du procureur général de l'ONU sur les crimes de guerre, les Néerlandais ont maintenu leur position. Se référant au rapport Brammertz, ils ont indiqué qu'il y avait encore du travail à accomplir pour l'interpellation des autres suspects, notamment l'ancien général Ratko Mladic, qui constitue le dernier obstacle à des avantages commerciaux accordés par l'UE à la Serbie.

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

Faible mobilité des travailleurs dans l'UE : la flexicurité présentée comme une bonne alternative

Lors d'une conférence organisée par la présidence française de l'UE, les 11 et 12 septembre à Paris, acteurs sociaux et représentants des États membres ont débattu du thème de la mobilité des travailleurs en Union Européenne. Cette dernière est faible alors même qu'elle constitue un objectif de la stratégie de Lisbonne. Le but de la conférence visait à définir des pistes de travail communes afin d'envisager au niveau européen les moyens de sécuriser les phases de transition pour les travailleurs entre deux postes, entre deux statuts, entre deux métiers, entre deux pays.

Seuls 2% des travailleurs européens vivent et exercent une activité dans un autre État membre. Pour Robert Anderson, de la Fondation Dublin, les inquiétudes concernant la perte des contacts avec la famille et les amis expliquent avant tout ce taux de mobilité.

Dans l'UE, l'exemple du Danemark est régulièrement cité en tant que modèle de flexicurité. La législation danoise permet de combiner taux de mobilité élevé et garanties en terme de sécurisation des changements professionnels. La mobilité est l'une des composantes de la notion de flexicurité, cette dernière étant censée être la ligne directrice des réformes des marchés du travail européens. Le 5 décembre 2007, les ministres européens des affaires sociales ont d'ailleurs adopté les huit principes communs qui définissent la flexicurité. Les discussions ministérielles des prochains mois porteront en premier lieu sur la mise en œuvre concrète des principes de flexicurité, notamment lors des Conseils ESPCO (Emploi, politique sociale, santé et consommateurs) qui se tiendront les 2 octobre et 15 décembre 2008.

Repères : Le concept de flexicurité introduit en décembre 2007, se base sur huit principes communs qui doivent permettre à un plus grand nombre d'européens de tirer le meilleur parti des mutations rapides d'une économie mondialisée :

- renforcer la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour la croissance et l'emploi, et consolider les modèles sociaux européens ;
- atteindre un équilibre entre droits et responsabilités ;
- adapter la flexicurité à la diversité des situations, besoins et défis des États membres ;
- réduire le fossé entre les travailleurs qui ont des contrats atypiques et des postes parfois précaires – les exclus du système – et ceux qui, bénéficiant d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, y ont leur place ;
- développer une flexicurité interne et externe en aidant les salariés à gravir des échelons dans l'entreprise (flexicurité interne) comme à progresser d'un emploi à l'autre (flexicurité externe) ;
- soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes, et favoriser l'égalité des chances pour tous ;
- définir un ensemble équilibré de politiques de manière à créer un climat de confiance entre les partenaires sociaux, les pouvoirs publics et les autres parties prenantes ;
- garantir une répartition équitable des coûts et bénéfices des politiques de flexicurité et la participation à des politiques budgétaires saines et financièrement viables.

Évènement : Les Journées de l'emploi pour augmenter la mobilité des travailleurs dans l'UE

La Commission européenne a décidé d'organiser, en coopération avec EURES, le service européen de l'emploi, les « Journées européennes de l'emploi ». Du 22 septembre au 4 octobre, quelque 500 événements sont organisés dans 250 villes européennes, comme salons de l'emploi, séminaires, ateliers, manifestations culturelles.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Lien vers le site des Journées européennes de l'emploi : www.jobdays.eu ou <http://www.europa.eu.int/eures/home.jsp?lang=fr>

Consulter la communication de la Commission européenne portant sur la flexicurité : http://ec.europa.eu/employment_social/news/2007/jun/flexicurity_fr.pdf

EuroSkills 2008, plate-forme des métiers manuels et de l'artisanat en Europe

Du 18 au 20 septembre s'est tenu Euroskills 2008 à Rotterdam. Organisé par la « European Skills Promotion Organisation » (ESPO), l'événement a célébré les métiers manuels et l'artisanat en Europe. Destinée aux étudiants et diplômés de l'enseignement professionnel, Euroskills 2008 a rassemblé quelque 40 000 visiteurs qui ont eu pu se familiariser avec le quotidien et les pratiques de 49 professions choisies pour leur réputation et potentiel économique et pour les valeurs qu'elles véhiculent en matière d'identité culturelle. Quelque 400 jeunes professionnels ont fait des démonstrations et ont participé à des concours. EuroSkills devrait devenir un événement régulier, organisé tous les deux ans sous la responsabilité d'un État membre différent.

<http://www.euroskills2008.eu>

Adoption d'une déclaration écrite pour un renforcement du rôle des jeunes dans les politiques européennes

Une déclaration écrite visant un renforcement du rôle des jeunes dans les politiques européennes a été adoptée par le Parlement le 3 septembre. Elle invite la Commission européenne à évaluer les incidences sur la jeunesse et les résultats du dialogue structuré avec les organisations de jeunesse, lorsqu'elle prépare ses propositions législatives.

Quant aux États membres, ils sont priés de se concentrer sur la jeunesse lors de l'exécution des programmes nationaux de réforme, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. L'avis des jeunes doit particulièrement être pris en compte dans les politiques liées aux domaines de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, de l'emploi, de l'intégration sociale, de la santé, de l'autonomie des jeunes, de la mobilité, de les droits fondamentaux et de la non-discrimination.

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+WDECL+P6-DCL-2008-0033+0+DOC+PDF+V0//FR&language=FR>

Adoption du rapport Pack sur le processus de Bologne et la mobilité des étudiants

Le Parlement européen a adopté le 23 septembre, en plénière, le rapport de Doris Pack (PPE-DE, Allemande) sur le processus de Bologne et la mobilité des étudiants. Se référant au processus de Bologne les députés ont rappelé que de nombreuses mesures étaient à prendre afin d'accroître la mobilité des étudiants et d'améliorer la qualité de l'enseignement.

D'après eux, un meilleur enseignement des langues étrangères est la clé d'une mobilité accrue. Les universités sont d'ailleurs invitées à améliorer la mobilité des étudiants. Les États membres doivent quant à eux envisager une aide spécifique aux étudiants des groupes défavorisés pour qu'ils puissent participer à cette mobilité. L'introduction d'une carte d'étudiant européenne unique devrait également permettre aux étudiants de bénéficier de prix réduits en matière de logement et produits de première nécessité. La mise en œuvre du processus de Bologne est très inégale d'un pays à l'autre. Pour l'instant, il est donc assez difficile de discerner la "façade" européenne de cette initiative intergouvernementale et c'est pourquoi il conviendrait de créer un cadre juridique, en gardant toujours à l'esprit que les étudiants doivent être au cœur des toutes les questions et initiatives en matière d'enseignement.

Consulter le rapport de Doris Pack sur le processus de Bologne et la mobilité des étudiants :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A6-2008-0302+0+DOC+PDF+V0//FR&language=FR>

Pour en savoir plus sur le processus de Bologne :

<http://europa.eu/scadplus/leg/fr/cha/c11088.htm>

Rapport Zimmer : une approche globale pour éradiquer la pauvreté

La commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen a adopté le rapport d'initiative de Gabriele Zimmer (GUE/NGL, allemande) intitulé « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté, notamment celle des enfants, dans l'UE ».

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

L'objectif des députés est de réduire la pauvreté des enfants de 50% d'ici 2010 et ils invitent les États membres à affecter des ressources suffisantes à la réalisation de cet objectif. Le Conseil doit de son côté convenir d'un engagement au niveau de l'UE pour régler le problème des sans abris d'ici 2015. Les États membres sont quant à eux appelés à mettre en place des politiques intégrées afin de garantir un logement décent pour tous et des plans d'urgence hivernale.

Consulter le rapport :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A6-2008-0364+0+DOC+PDF+V0//FR>

Vladimir Spidla : appel aux acteurs de l'emploi à réfléchir au Fond Social Européen d'après 2013

La Présidence française de l'Union a tenu les 25 et 26 septembre au Havre, en coopération avec la Commission européenne et la municipalité, une conférence intitulée « Intégrer toutes les générations dans l'emploi: quelle intervention pour le Fonds social européen? ». Le but était de dégager de nouvelles pistes d'action autour de projets soutenus par le FSE afin de faciliter les transitions dans la vie professionnelle et favoriser l'emploi à tout âge. Des responsables des services publics de l'emploi et de la formation, des partenaires sociaux, représentants du monde économique nationaux et européens, responsables du FSE étaient présents. Les conclusions de la conférence devront permettre d'optimiser l'intervention du FSE afin d'élever les taux d'emploi, conformément aux objectifs de Lisbonne.

A l'occasion de cette conférence, le commissaire aux Affaires sociales et à l'Emploi a lancé un appel à tous les acteurs qui touchent de près ou de loin à l'emploi, à réfléchir à ce que devra être le FSE après 2013: les États membres, les autorités locales, les agences pour l'emploi ou encore les structures d'aide aux jeunes chercheurs d'emploi. Il souhaite en effet que le FSE corresponde mieux aux attentes des Européens. M. Spidla estime qu'il est essentiel d'anticiper les effets qu'auront d'ici 5 ans les grandes tendances économiques, la mondialisation, les nouvelles technologies etc. sur l'emploi de toutes les générations.

L'année 2010 sera l'année de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Le Conseil Emploi, Politique sociale, Santé, Consommateurs (EPSCO) a adopté formellement la décision du Parlement et du Conseil qui fera de 2010 « l'Année européenne de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ». Xavier Bertrand, président en exercice du Conseil, s'est félicité de cette décision qui, loin d'être une déclaration de principe, a vocation à faire progresser le débat et les positions des États membres dans ce domaine. L'objectif est notamment de mettre en exergue les exemples de succès et encourager la cohésion sociale dans tous les secteurs, notamment l'administration publique. La Commission européenne dispose pour ce faire d'une enveloppe de 17 millions d'euros.

Pour consulter la décision du Conseil :

<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/07/st16/st16600.fr07.pdf>

Pour consulter la proposition de la Commission :

http://ec.europa.eu/employment_social/news/2007/dec/antipoverty_1_fr.pdf

ENVIRONNEMENT / ENERGIE

LIFE+ : bilan 2007 et perspectives 2008

Bilan 2007

Les résultats du premier appel à propositions LIFE+ sont officiels. Au niveau européen, 143 projets devraient être acceptés, soit 20% des projets déposés. Le montant des aides attribuées varie entre 150 000 et 7,7 M€ (un projet Nature). Il faut noter que la moitié des projets reçoit une aide inférieure à 1M€ et 23 projets une aide de moins de 500 000 euros. Le bilan français est plutôt honorable, avec 8 projets acceptés (2 « nature et biodiversité », 5 « politique et gouvernance » et 1 « information et communication ») pour 25 projets déposés. La France arrive en 5e position pour le nombre de projets retenus loin derrière l'Italie (26 projets retenus) et l'Espagne (23). A noter que 100% des projets français retenus dans le volet 2 « politique et gouvernance » ont été présentés par des organisations privées.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Perspectives 2008

Un appel à propositions a été publié par la Commission le 15 juillet dernier, la date limite de candidature est le 21 novembre 2008.

Pour l'appel à projets 2008 la Commission a précisé dans les nouvelles lignes directrices un certain nombre de points qui ont posé problème dans les propositions de l'année dernière :

- le type de projets attendus dans le domaine biodiversité et la différence que la Commission souhaite avoir avec les projets Nature,
- le caractère de démonstration et la nécessité de prévoir la pérennité des acquis,
- la nécessité d'avoir des objectifs chiffrés, des indicateurs de résultats et d'impact pertinents accompagnés de mesures de suivi, de contrôle et d'évaluation cohérentes,
- la nécessité (pour le volet 3 « information et communication ») d'avoir un projet précis et cohérent dans lequel les enjeux, les cibles, les messages et les outils de communication, d'information ou de sensibilisation sont détaillés et précisés et pour lequel la nature de l'impact peut être mesurée.

Rappelons que l'appel à propositions mentionne que, dans le volet 1 « biodiversité », une priorité sera donnée aux propositions du domaine « business et biodiversité », dans le volet 2 aux propositions dans le domaine du changement climatique et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et dans le volet 3 « information et communication » aux projets dans le domaine de la biodiversité. Les propositions peuvent être déposées jusqu'au 21 novembre prochain auprès du Ministère l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de Aménagement du Territoire (MEEDDAT) ou des Directions régionales de l'environnement - DIREN (pour le volet 1 « nature et biodiversité »). Une mission d'assistance gratuite aux porteurs de projets a été mise en place. Cette assistance est mobilisable en envoyant une note de présentation des projets à l'adresse du point de contact national LIFE+ : lifepiusfrance@developpement-durable.gouv.fr

Lien vers l'appel à propositions :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2008:178:0022:0024:FR:PDF>

Avertissement de l'Agence européenne pour l'environnement (CE)

Dans un rapport récemment publié, l'Agence européenne pour l'environnement, a mis en garde contre les lacunes quant aux informations disponibles sur l'évolution du changement climatique et ses effets. Elle a ainsi appelé les Etats membres, la Commission européenne et les organisations associées à coordonner davantage leurs actions. L'étude, basée sur 40 indicateurs, a été réalisée conjointement par l'Agence, le Centre commun de recherche (CCR) et l'Organisation mondiale de la santé - région Europe (OMS-Europe). Elle note que la vulnérabilité au changement climatique varie selon les régions et les secteurs. En plus de faire le point sur les régions les plus susceptibles d'être affectées par ce phénomène, le rapport souligne que des mesures d'adaptation pro actives additionnelles aux mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont indispensables.

Pour consulter le rapport : http://reports.eea.europa.eu/eea_report_2008_4/en

Soutien à l'objectif indicatif « 50% de marchés publics écologiques »

Le Conseil Compétitivité réuni le 25 septembre à Bruxelles, a apporté son soutien à l'objectif indicatif de la Commission de 50% de marchés publics écologiques sur le territoire de chaque Etat membre. Chaque Etat membre restera cependant libre de définir ses propres objectifs afin d'atteindre cet objectif. L'écologisation des marchés publics consiste, pour les acheteurs publics à chercher à se procurer des fournitures, des services et des travaux avec une incidence réduite sur l'environnement. Par le soutien qu'ils apportent aux éco-produits et aux écotecnologies, les marchés publics « verts » peuvent faciliter la promotion d'une économie européenne de la connaissance compétitive et innovante. De façon générale, c'est l'écologisation des marchés publics comme domaine de coopération dans le Pacte des maires des villes européennes qui est soutenue.

Repères : le pacte des maires est une initiative de la Commission, officiellement lancée lors de la semaine européenne pour l'énergie durable qui a eu lieu du 28 janvier au 1^{er} février 2008, visant à mutualiser les ressources d'informations sur les marchés écologiques. Le Pacte des maires entrera en vigueur en 2009. Ce projet fonctionne autour d'un site internet qui propose un accès aux documents législatifs en vigueur dans le domaine des marchés publics verts et une base de données présentant des cas pratiques tirés des expériences des différentes villes. Des groupes d'experts nourrissent également le site en conseils.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Le Pacte rassemble les maires de nombreuses villes européennes au sein d'un réseau permanent en vue de faire meilleur usage de l'énergie en ville. Il est une réponse des villes les plus actives dans le domaine de la lutte contre le réchauffement climatique. Il représente un engagement formel des villes adhérentes de réduire leurs émissions de CO2 au-delà des objectifs de l'UE qui sont fixés à 20%.

Pour en savoir plus : <http://www.managenergy.net/com.html>

Pour consulter le pacte des maires : http://ec.europa.eu/energy/climate_actions/mayors/doc/covenant_fr.pdf

ESPACE

Timides progrès de la politique spatiale européenne

Lors de sa réunion du 26 septembre, le 5ème Conseil Espace a adopté une résolution intitulée « Faire progresser la politique spatiale européenne ». Ce texte traduit le manque persistant d'ambitions des Européens pour tous les autres aspects de la politique spatiale. Cette résolution indique que l'Europe entendait devenir « une des principales puissances spatiales » sur la scène internationale et jouer dans ce domaine un rôle de « chef de file ». La concrétisation rapide des programmes Galileo (radionavigation par satellites) et GMES (surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité) sont ses priorités. Pour la période à venir, elle cherchera surtout à mettre les applications spatiales au service de la lutte contre le changement climatique, de la stratégie de Lisbonne, de la sécurité des citoyens et s'investira dans l'exploration spatiale. Le Conseil Espace a souligné que la concrétisation de ces priorités impliquait l'élaboration de mécanismes de financement permettant des investissements communautaires à long terme. L'amélioration des synergies entre les programmes spatiaux civils et de défense est par ailleurs définie comme une nécessité.

Pour consulter la résolution du Conseil :

<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/08/st13/st13569.fr08.pdf>

LANGUES

Nouvelle stratégie linguistique de Leonard Orban

Le commissaire au Multilinguisme, Leonard Orban, a présenté, le 18 septembre, une nouvelle stratégie en faveur du multilinguisme pour l'UE. Il a indiqué qu'aucun financement supplémentaire ne serait alloué à cette priorité, le budget 2007-2013 du programme « Education et Formation tout au long de la vie » étant d'après lui, suffisant. La Commission évaluera les progrès en 2012 et se prononcera sur la nécessité de réajuster les fonds.

Plusieurs points sont étudiés dans cette communication intitulée « Multilinguisme – un atout pour l'Europe, un engagement partagé » :

- la contribution des langues à l'aptitude à trouver un emploi et à la compétitivité des Européens;
- les mesures à prendre pour encourager les citoyens de l'UE à parler deux langues en plus de leur langue maternelle ;
- la manière dont les médias et les nouvelles technologies peuvent promouvoir le multilinguisme et la compréhension mutuelle dans une société multiculturelle.

Le défi à relever est de réduire les obstacles auxquels les citoyens et les entreprises européens sont confrontés en termes de multilinguisme, et de les amener à tirer profit des opportunités offertes par le multilinguisme. La communication présente des mesures pratiques. Par exemple, le «point de contact unique», à créer au niveau national en vertu de la directive «services» (Directive 123/2006/CE) avant la fin 2009, devrait fournir des informations suffisantes dans « différentes » langues. Les Etats membres sont également invités à faciliter l'accès à des cours ciblés de la ou des langue(s) du pays hôte pour les étrangers. Quant aux autorités nationales, elles doivent encourager les organisations de promotion du commerce à développer des programmes spécifiques, en particulier les PME, incluant la formation en langues. Les Etats membres sont invités à fournir de réelles occasions à tous de maîtriser la ou les langue(s) nationale(s) et deux autres langues, de favoriser la formation et la mobilité des professeurs de langues.

Pour consulter la communication : http://ec.europa.eu/education/languages/pdf/com18sept08/2008_0566_fr.pdf

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Le 10 septembre à Bruxelles s'est tenu le cinquième débat de Bruxelles organisé dans le contexte de l'Année européenne du dialogue interculturel 2008. Le débat, intitulé « Multilingualism - a bridge or a barrier for intercultural dialogue ? » (Le multilinguisme - un pont vers le dialogue interculturel ou un obstacle ?), était organisé par la Commission européenne en coopération avec l'EUNIC (European Union National Institutes for Culture), en présence notamment de Leonard Orban et du député européen Claude Moraes (PSE, britannique). Les débats se sont focalisés sur l'impact et le rôle des langues sur l'intégration européenne. Leonard Orban, a affirmé qu'apprendre les langues était la meilleure façon de faciliter le dialogue interculturel et que le multilinguisme était une richesse pour l'Europe. Il a cependant admis que la diversité linguistique constituait également une barrière à la communication et pouvait conduire à certains malentendus entre cultures différentes. Il a affirmé que sa nouvelle stratégie pour le multilinguisme contribuerait à l'amélioration de la cohésion sociale en Europe. D'après lui, le multilinguisme est essentiel à la prospérité économique de l'UE : le manque de compétences en langues des citoyens profite en effet aux autres pays.

Journée européenne des langues le 26 septembre 2008

À l'occasion de la Journée européenne des langues, célébrée le 26 septembre, le commissaire au Multilinguisme, Leonard Orban, a participé à une conférence intitulée « États généraux du multilinguisme », organisée par la Présidence française de l'UE à Paris. Les discussions ont porté sur les politiques mises en place par les États membres afin d'inciter leurs citoyens à apprendre les langues étrangères, dans le cadre scolaire et de l'apprentissage tout au long de la vie. L'apport que constitue l'étude des langues pour le développement personnel et la cohésion sociale a été particulièrement souligné.

POLITIQUE REGIONALE

Gouvernance territoriale : les collectivités territoriales lancent un appel à l'Europe

Les autorités locales européennes ne peuvent remplir leur mission qu'en partenariat étroit avec d'une part les autorités régionales, nationales et européennes, d'autre part avec les habitants, le secteur privé et les associations sur leur territoire. Cette nouvelle gouvernance territoriale doit donc être reconnue, encouragée et soutenue. Voici en quelques mots le contenu de l'appel lancé à l'issue de la conférence de Reims le 15 septembre 2008. Quelque 150 représentants des collectivités locales et des institutions européennes étaient présents à cette conférence organisée par l'Intergroupe Urban Logement du Parlement européen. Le président de l'Intergroupe et député européen, Jean-Marie Beaupuy estime que dans le domaine des transports à l'environnement, de la politique sociale ou encore du développement économique, de plus en plus d'acteurs sont concernés par les politiques mises en vigueur dans les villes. Une bonne gouvernance au niveau local ne peut passer que par la coopération et le dialogue entre tous ces acteurs.

Le député européen et vice président du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), Oldrich Vlasak, a souligné l'importance de la gouvernance territoriale en rappelant que 80% des citoyens européens vivent dans des villes et que près de 80% du produit national brut de l'UE provient des villes. Cela a un impact sur les politiques urbaines en termes de logement, de criminalité, de pressions sur les services publics. Quant au secrétaire général du CCRE, Jeremy Smith, il s'est prononcé contre le concept de niveaux des compétences en rappelant que les acteurs locaux, régionaux, nationaux et européens sont des partenaires égaux.

Consulter l'Appel de Reims :

http://www.ccre.org/docs/appel_de_reims_fr.doc

Résultats de l'audit urbain

A l'occasion de la présentation des résultats de l'audit urbain (statistiques sur plus de 350 villes européennes) le 23 septembre, Danuta Hübner, la commissaire chargée de la Politique régionale a affirmé que le volet 'politique urbaine' resterait un volet essentiel de la future politique de cohésion. Ces statistiques, récoltées en 2006 et 2007, concernent neuf domaines : la démographie, les aspects sociaux, les conditions économiques, la société de l'information, l'enseignement et la formation, l'engagement citoyen, l'environnement, les transports et la culture.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

L'audit urbain a révélé par exemple que le déclin démographique devient un problème tangible pour certaines villes européennes, notamment dans les pays d'Europe centrale et orientale, mais en même temps que d'autres villes d'Europe ont vu une augmentation considérable de leur population ces dernières années. C'est le cas en Finlande, en Espagne, en Irlande ou en Grèce. En ce qui concerne le taux d'emploi, les disparités peuvent être très importantes au sein des villes elles-mêmes, entre les différents quartiers. Les exemples d'Hambourg, d'Athènes et de Copenhague sont assez parlants. En matière de recyclage des déchets, certaines villes, telles que Dresden et Frankfurt am Main mènent des politiques très volontaristes et recyclent à 80 % alors que Bruxelles incinère à 90 %. Un « Rapport sur l'état des villes en Europe », devrait suivre en septembre 2009. L'audit urbain sera également un outil indispensable lors de la définition de la politique de cohésion post 2013. Un document d'orientation sera présenté à cet égard au printemps prochain, a indiqué la commissaire.

Repères : L'audit urbain est le fruit des efforts conjoints d'Eurostat, Office statistique des Communautés européennes et de la Direction générale de la politique régionale en vue de fournir des informations plus comparables sur un certain nombre de zones urbaines sélectionnées dans les États membres de l'UE. Il réunit des informations sur la qualité de vie dans 258 villes de l'Union européenne. Les domaines couverts par les variables collectées incluent la démographie, le logement, la santé, le marché du travail, l'économie, l'éducation, l'environnement, les transports, la culture et les loisirs. Trente cinq villes françaises ont été auditées, dont Strasbourg.

Pour en savoir plus sur l'audit urbain : <http://www.urbanaudit.org>

Pour consulter la fiche de la ville de Strasbourg : <http://www.urbanaudit.org/CityCountryPDFLongList.aspx>

Simplification de la gestion des Fonds structurels européens

Une proposition de décision présentée par la Commission européenne le 15 septembre a proposé la simplification du cofinancement de certains projets « générateurs de recettes » : ils ne seront désormais plus soumis aux règles spécifiques définies pour ce type de projets dans l'article 55 du règlement général sur les Fonds structurels. Sont visés plus précisément les projets générateurs de recettes cofinancés par le Fonds social européen ou dont le coût total est inférieur à un million d'euros. Le cofinancement des projets qui entrent dans ces deux catégories sera bientôt soumis aux règles de cofinancement habituelles des Fonds structurels. Par « projets générateurs de recettes », on entend des projets d'infrastructure dont l'utilisation est soumise à des redevances (construction d'une autoroute à péage, etc.), des opérations impliquant la vente/location d'immeubles ou tout projet impliquant la fourniture d'un service contre paiement. Le cofinancement de ces projets est soumis à des règles spécifiques pour déterminer la part de l'investissement qui peut faire l'objet d'un cofinancement (l'idée est d'éviter les sur-financements). Dans la pratique, il est apparu que ces dispositions spécifiques n'étaient pas adaptées aux projets cofinancés par le Fonds social européen (qui finance essentiellement des opérations immatérielles et non des infrastructures), dont peu de projets génèrent des recettes. Pas plus qu'elles ne convenaient aux petites opérations, en raison des charges administratives « disproportionnées » qu'elles impliquent.

Pour consulter la proposition de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/prelex/detail_dossier_real.cfm?CL=fr&DosId=197390#394904

RECHERCHE / INNOVATION

Parution d'un Guide pratique des possibilités de financement de l'UE pour la recherche et l'innovation

La Commission européenne a lancé le 8 Septembre un « Guide pratique des possibilités de financement de l'UE pour la recherche et l'innovation ». Le Guide comprend une description de chaque fonds, des conseils pour les décideurs politiques et une liste des procédures à suivre qui permet aux bénéficiaires potentiels d'identifier rapidement comment ils peuvent accéder à des fonds européens à tous les stades de l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet.

Pour consulter le guide (anglais) :

http://cordis.europa.eu/EUfunding-guide/home_en.html

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Poursuite des efforts pour la création d'un Espace européen de recherche

Lors du Conseil Compétitivité du 26 septembre, les ministres de la Recherche de l'UE ont réitéré leur engagement en faveur de la création d'un Espace européen de recherche (EER). Cette rencontre a permis de poursuivre le travail engagé par la Présidence slovène pour relancer la construction de l'EER, après la publication l'an dernier, du Livre vert préconisant de doter l'EER d'instruments qui favorisent son efficacité. Le Conseil a adopté ainsi des conclusions sur le partenariat européen pour les chercheurs qui a pour but de favoriser leurs carrières et la mobilité grâce à un engagement des États membres et de la Commission européenne. Quant au projet de règlement sur le statut juridique des infrastructures de recherche d'intérêt européen présenté par la Commission, il a pour but de faciliter l'établissement de grandes infrastructures de recherche en Europe.

En ce qui concerne la stratégie de coopération internationale de l'EER adoptée par la Commission le 24 septembre, elle établit un cadre pour une approche européenne de la coopération scientifique et technologique internationale. La Commission souhaite en effet renforcer la coopération dans le domaine des technologies de l'information qui représente à l'heure actuelle 10,2 % du total des exportations de biens de l'UE à l'étranger. Bien que les États membres et la Commission européenne participent à une multitude d'activités de recherche en coopération avec des pays tiers l'absence de stratégie commune entraîne des doublons et des gaspillages de ressources. La stratégie, exposée dans une communication, énonce les principes de base qui devraient sous-tendre la coopération de l'Europe avec le reste du monde et propose des orientations à suivre afin de :

- renforcer la dimension internationale de l'Espace européen de la recherche (EER) en y intégrant les voisins de l'Europe et en encourageant la coopération stratégique avec les pays tiers principaux selon des priorités géographiques et thématiques ;
- améliorer les conditions de la coopération scientifique et technologique internationale et de la promotion des technologies européennes au niveau mondial ;

Cette communication constitue l'une des cinq actions stratégiques prévues par la Commission pour faire suite au livre vert de 2007 intitulé « L'Espace européen de la recherche: nouvelles perspectives ».

Communication du 24 septembre 2008 sur la stratégie de coopération internationale de l'EER :

http://www.eurosfaire.prd.fr/7pc/doc/1222417300_com_2008_588_en.pdf

Consulter le livre vert du 04 avril 2007 sur « l'Espace européen de recherche : de nouvelles perspectives » :

http://www.eurosfaire.prd.fr/7pc/doc/1175697848_com_2007_161_eer_gp_final_fr.pdf

Communiqué de presse sur les conclusions du Conseil Compétitivité du 25 et 26 septembre :

http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/intm/103074.pdf

TOURISME

L'Union Européenne appelle à l'innovation lors du forum européen du tourisme

Le vice-président de la Commission européenne en charge des entreprises et de l'industrie, Günter Verheugen, a décerné à l'occasion du septième forum européen du tourisme, qui s'est tenu à Bordeaux du 17 au 19 septembre, le titre de « meilleure destination européenne pour son patrimoine local immatériel » (EDEN) à vingt localités. M.Verheugen a souligné l'importance croissante du secteur en matière de revenus économiques et d'emplois, en particulier pour les PME.

La Commission européenne a mis en valeur les traditions, coutumes, idées, goûts, arts et métiers, gastronomie locale, et la vie dans les villages des destinations lauréates. Les représentants des localités en question ont signé à cette occasion une déclaration officielle créant le réseau des destinations EDEN à l'occasion des Open Days à Bruxelles. Vingt pays participent actuellement au programme EDEN (18 États membres et deux pays candidats). Gunter Verheugen a appelé l'Europe à se préparer à un ralentissement de la croissance économique du fait de la situation économique mondiale actuelle. Les professionnels du tourisme ont quant à eux insisté sur la nécessité d'une plus grande collaboration pour se positionner face aux concurrents des pays émergents. Pedro Ortun, directeur en charge du Tourisme à la DG Entreprises de la Commission, a appelé à une promotion plus intensive et plus créative de la destination Europe. Plusieurs intervenants ont par ailleurs souligné que la difficulté à obtenir des visas Schengen risque de décourager nombre de visiteurs potentiels. En parallèle, les ministres réunis en session informelle ont exprimé la nécessité d'améliorer les conditions d'emploi dans le secteur et de renforcer le dialogue social pour rendre le travail plus attractif.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Repères : Lancé en 2002 à Bruxelles par la Commission, le Forum européen du tourisme est un lieu de rencontres, de débats et d'échanges entre les professionnels du tourisme et les autorités publiques (européennes, nationales, régionales et locales) chargées du tourisme. Organisé généralement par le pays qui assure la Présidence de l'Union européenne et la Commission européenne, cet événement est indispensable pour la politique européenne de coopération dans le tourisme.

La destination lauréate en France est la route touristique des vins du Jura.

Lien : <http://ec.europa.eu/enterprise/tourism/>

TRANSPORTS

Annulation de la directive « qualité du fret »

Dans une communication adoptée le 8 septembre, la Commission européenne a annoncé qu'elle jugeait opportun de retirer sa proposition de règlement de mars 2004 relative aux compensations en cas de non respect des exigences de qualité du fret. L'opposition ferme du législateur et du secteur à toute obligation législative en matière de qualité des services de fret ferroviaire en a été la principale raison.

La Communauté des chemins de fer européens et des compagnies d'infrastructure (CER) a salué le retrait de cette proposition de règlement. D'après la CER, depuis 2002, le marché de fret ferroviaire a connu des développements positifs tant en termes de croissance (ses parts de marché dans le transport terrestre ont augmenté de 16,5% à 17,3%) que de qualité (moins de 10% de retards), ce qui rend inutile la mise en place de ce règlement.

Adoption d'un rapport visant au développement d'un transport plus écologique

Le Parlement européen a approuvé le 4 septembre le rapport d'initiative du député Michael Cramer (Verts/ALE, allemand) appelant au développement d'un transport plus écologique et au transfert modal de la route vers des modes de transport moins polluants. Le rapport demande à la Commission européenne d'accélérer la mise en place des « corridors verts » de transport de marchandises et de prévoir des incitations plus importantes pour promouvoir « l'éco-compatibilité » de tous les modes de transport. Il l'encourage aussi à prévoir, dans les contrats pluriannuels pour la qualité de l'infrastructure ferroviaire, des conditions cadres pour des normes de qualité minimales européennes, et à subordonner l'octroi des crédits pour la construction, le développement et l'entretien de l'infrastructure ferroviaire au respect de ces normes de qualité.

Consulter le rapport :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A6-2008-0326+0+DOC+PDF+V0//FR&language=FR>

Le rapporteur au PE veut élargir la proposition « Eurovignette »

Le rapporteur parlementaire sur la révision de la directive « Eurovignette », Saïd El Khadraoui (PSE, Belgique), estime que la prise en compte des coûts environnementaux dans les péages routiers acquittés par les camions devrait être obligatoire à moyen terme.

Un premier document de travail envoyé à ses collègues de la commission des transports - qui sera discuté à Bruxelles le 7 octobre - dit son intention d'introduire dans la proposition une clause obligeant la Commission européenne à présenter dans le futur des propositions législatives pour rendre obligatoire les péages environnementaux. La proposition à l'examen, présentée par la Commission européenne en juillet dernier, ne prévoit que la possibilité pour les Etats d'introduire de tels péages. Il souhaiterait également que soit supprimé les plafonds prévus dans la méthodologie de calcul des coûts environnementaux. Cela signifierait que les péages demandés par les Etats pourraient être plus élevés par rapport à ce qui est préconisé par la Commission. Pour le coût des émissions de CO2, la Commission renvoie à la fiscalité sur les carburants. On notera enfin que l'abandon des systèmes de péage forfaitaires (type vignette) au profit des péages en fonction de la distance parcourue est préconisé. L'actuelle directive Eurovignette permet les deux, de même que la proposition de révision. L'eurodéputé, suggère d'introduire une clause prévoyant la possibilité d'abandonner les systèmes forfaitaires.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Repères : En Europe, les taxes routières et les péages prélevés sur les poids lourds transportant des marchandises varient considérablement selon les Etats membres de l'UE, à la fois au niveau du montant prélevé et des systèmes de taxation. La directive Eurovignette a été présentée en juillet 2003 pour harmoniser en partie les différentes législations en vigueur en proposant un cadre européen pour la taxation des poids lourds pour l'utilisation des autoroutes européennes. Cette directive est également devenue l'un des principaux instruments de la Commission pour atteindre certains des objectifs du Livre blanc de 2001 : « La politique européenne des transports à l'horizon 2010 : l'heure des choix »
Pour en savoir plus sur l'eurovignette : <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l24045b.htm>
Pour consulter le livre blanc sur « La politique européenne des transports à l'horizon 2010 : l'heure des choix » : http://ec.europa.eu/transport/white_paper/documents/doc/lb_texte_complet_fr.pdf

Lancement d'une plate-forme d'assistance visant à promouvoir le transport par les voies navigables

La Commission européenne a lancé le 1^{er} octobre, la plate-forme dénommée PLATINA, dont le but est d'améliorer la mise en œuvre des actions et des mesures de promotion du transport par voies navigables. Elle fournira l'assistance technique et organisationnelle nécessaire pour mettre en œuvre le programme d'action NAIADES pour la promotion du transport fluvial. Les 22 associations et administrations nationales qui en font déjà partie (Autriche, Finlande, France, Pays-Bas, Allemagne, Belgique, Roumanie, Croatie, Hongrie), organiseront notamment les réunions d'experts et des groupes de travail. Le projet bénéficie d'un financement de 8,5 millions d'euros dans le cadre du 7^{ème} programme cadre de recherche et développement technologique. Un guide relatif aux possibilités de financement dans le domaine du transport navigable, ainsi que les résultats d'une étude sur les entraves à la navigation intérieure sont consultables à l'adresse ci-dessous.

<http://www.naiades.info>

Réseau transeuropéen de transport

A l'issue d'une rencontre entre Antonio Tajani et Philippe Maystadt, président de la BEI, un communiqué publié par la Commission le 26 septembre a annoncé la création prochaine d'un groupe de travail informel chargé d'explorer les possibilités de concevoir de nouveaux instruments financiers pour le réseau transeuropéen de transport et de faciliter la participation des investisseurs privés devrait prochainement être créée. Il devrait être composé de représentants du cabinet du commissaire en charge des Transports, Antonio Tajani, de la DG Transport de la Commission et de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Les derniers développements du PAQUET ENERGIE CLIMAT

En signant le Protocole de Kyoto en 1998, l'Union européenne s'est engagée à réduire de 8% le niveau des émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport aux niveaux de 1990, pour la période 2008-2012. Voulant se positionner comme l'économie industrialisée la plus respectueuse de l'environnement, elle a souhaité aller plus loin que les objectifs de Kyoto. Dans son "paquet énergie" présenté en janvier 2007, la Commission a proposé un plan d'action pour mettre en place une politique commune de l'énergie et lutter contre le changement climatique. Le paquet du 10 janvier 2007 avait annoncé pour la première fois les trois objectifs majeurs qui sont désormais devenus les orientations essentielles de la politique énergétique européenne à moyen terme : la réduction des gaz à effet de serre à l'horizon de 20 % en dessous de leur niveau de 1990, l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans l'approvisionnement énergétique à 20 % et l'augmentation de l'efficacité énergétique de 20 % au regard de la tendance actuelle. Les trois objectifs, les fameux « 20-20-20 », ont tous vocation à être atteints en 2020. La Commission a poursuivi ses efforts et a fait des propositions concrètes au Conseil et au Parlement européen sur la plupart des actions prioritaires, en trois vagues successives :

- le troisième paquet de propositions législatives pour la libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz en Europe (19 septembre 2007) ;
- le plan stratégique européen pour les technologies énergétiques (22 novembre 2007) ;
- le paquet de mesures et de propositions législatives sur le changement climatique et les énergies renouvelables (23 janvier 2008), également appelé le « Paquet énergie – climat ».

C'est le 23 janvier 2008 que la Commission européenne a présenté un plan d'actions concrètes à mettre en œuvre : le « paquet énergie – climat ». Les mesures proposées exigent d'importants efforts de la part des Etats membres en vue de limiter le réchauffement climatique. Le « paquet énergie – climat » est le reflet d'un engagement politique ambitieux de la part de l'Union européenne, qui s'est donnée comme objectif d'ici 2020 de :

- augmenter de 20% l'efficacité énergétique,
- réduire de 20% ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à leurs niveaux de 1990,
- atteindre une proportion de 20% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale de l'Union européenne,
- atteindre une proportion de 10% de biocarburants dans la consommation totale des véhicules.

Le contenu du paquet énergie - climat

Lors du Conseil européen qui s'est tenu à Berlin en mars 2007, les chefs d'Etats et de gouvernements des 27 Etats membres ont donné une importante impulsion aux efforts de l'Union européenne afin de lutter contre le réchauffement climatique. L'objectif a été clairement affiché, il s'agit de limiter ce réchauffement à 2° d'ici 2100. La Commission européenne a proposé en janvier 2008 quatre textes législatifs, qui forment ce qu'on appelle le "paquet énergie - climat". Le terme de "paquet" est utilisé, car il est souhaité que ces textes soient adoptés ensemble et que leur contenu garde une certaine homogénéité : juridiquement les textes sont indépendants, mais ils sont politiquement liés.

Les textes proposés par la Commission sont :

- Le projet de directive « ETS révisé » sur le système d'échange des quotas d'émission de gaz à effet de serre (en réalité une révision de la directive de 2003 établissant le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre). ETS est l'acronyme de Emission Trading Scheme, système d'échange des quotas. La directive de 2003, a dans certains secteurs couverts par cette directive, autorisé les entreprises qui dépassaient leur quota de droit à émettre des gaz à effet de serre à acheter des quotas supplémentaires auprès d'entreprises n'utilisant pas l'ensemble de leur "droit à polluer". La directive de 2003 a établi un système jusqu'en 2012 ; le projet 2008 "ETS révisé" entend étendre le champ d'application de la directive, revoir les modes d'allocation et a pour objectif 2020. Les secteurs qu'ETS ne couvrent pas sont les transports, les bâtiments, l'agriculture, les services, les déchets.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

- Le projet de directive cadre « Promotion des énergies renouvelables ». Chaque État établira un plan d'action national permettant de réaliser en 4 étapes l'accroissement visé en 2020 pour la part des énergies renouvelables dans la consommation. Les objectifs intermédiaires sont 25 % de l'objectif final en 2012, puis 35 % en 2014, ensuite 45 % en 2016 et enfin 65 % en 2018. Ce plan doit être transmis à la Commission d'ici 2010 avec les objectifs par secteur et les mesures associées. Dans le calcul de la part des énergies renouvelables, on prend en compte l'électricité produite, la chaleur (ou le froid), y compris celle issue des pompes à chaleur remplissant certaines conditions de performance et l'énergie consommée dans les transports terrestres. Les États sont libres de déterminer la répartition des efforts entre ces trois secteurs. ;
- le projet de directive « Partage des efforts » entre les États membres pour réduire d'au moins 20% les émissions à l'horizon 2020 dans les secteurs non-ETS. La Commission européenne a souhaité répartir l'effort d'augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables entre les États membres. La directive proposée prend donc en compte les situations de départ et le potentiel de chaque pays dans la traduction de l'objectif communautaire en objectifs spécifiques à chaque Etat membre. Le calcul des différents objectifs est basé sur une augmentation égale de la part des Etats membres pondérée en fonction de leur produit intérieur brut, puis modulée pour tenir compte des situations de départ, et comptabilisée en termes de consommation finale d'énergie. D'après la répartition des objectifs à atteindre, tels qu'ils sont définis dans le projet de directive, la France devra produire 23 % de sa consommation d'énergie à partir d'énergies renouvelables en 2020. Un objectif ambitieux (la part des EnR en France était de 10,3 % en 2005) mais qui s'inscrit dans la continuité des conclusions du Grenelle de l'Environnement qui prévoyaient une augmentation de 20 millions de tonnes équivalent pétrole la production d'énergie renouvelable en 2020, soit une proportion supérieure à 20% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie. L'objectif assigné par ce projet de texte à la France est supérieur à celui de l'Allemagne (18 %), de l'Espagne (20 %), de l'Italie (17 %) et de l'Angleterre (15 %) mais inférieur à celui de la Suède (49 %), de l'Autriche (34 %), du Danemark (30 %) et de l'Estonie (25 %). Pour parvenir à leurs objectifs nationaux, les Etats membres pourront importer de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables hors Communauté européenne.
- le projet de directive cadre « Séquestration et stockage géologique du carbone ». Cette proposition législative impose un certain nombre d'obligations concernant la sélection des sites de stockage, les permis d'exploration et d'exploitation, les conditions de fermeture des sites de stockage, les procédures de contrôle et d'inspection, l'assignation des responsabilités en cas de dommage environnemental ou sur la santé humaine. Les États membres sont en charge de faire respecter le cadre réglementaire (notamment pour le choix des sites, l'octroi des permis de stockage et les procédures d'inspection), avec une consultation obligatoire de la Commission qui émet une opinion sur l'autorisation de stockage. Le projet de directive interdit aussi le stockage du carbone dans les « colonnes d'eau » (nappes phréatiques notamment). La directive proposée s'applique à tous les stockages géologiques du CO2 situés sur le territoire des pays de l'Union européenne et leur plateau continental. Chaque État conserve le droit de déterminer les régions au sein desquelles des sites de stockage peuvent être sélectionnés.

Le contenu du paquet énergie-climat est ambitieux, d'autant plus que la Commission européenne a présenté d'autres textes qui concernent également la lutte contre le changement climatique : un projet de règlement sur les émissions de CO2 des véhicules neufs, un projet pour inclure les activités aériennes dans le système ETS et une communication sur la réduction de la déforestation.

Le « paquet énergie-climat », présenté le 23 janvier 2008, a pour objectif d'apporter des réponses techniques aux objectifs que les chefs d'État et de gouvernement ont approuvé afin de renforcer la lutte contre le changement climatique. Néanmoins, au cours de l'élaboration de ces mesures, l'exécutif européen a fait l'objet d'un important lobbying de la part des grands groupes industriels et des gouvernements des États membres.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

L'actualité du « paquet énergie-climat » : une finalité commune, des voies divergentes

Le Conseil et la Commission déterminés à maintenir l'ambition du paquet Énergie/Climat

Lors du Conseil Compétitivité du 26 septembre dernier, les ministres ont débattu de l'impact du paquet Énergie/Climat sur la compétitivité européenne et sur les prix de l'énergie sur la base d'un document de la Pologne, dépendante à 95% du charbon pour la production d'électricité, et qui redoute une flambée des prix de l'électricité.

Lors du Conseil Compétitivité du 26 septembre dernier, les ministres ont débattu de l'impact du paquet Énergie/Climat sur la compétitivité européenne et sur les prix de l'énergie sur la base d'un document de la Pologne, dépendante à 95% du charbon pour la production d'électricité, et qui redoute une flambée des prix de l'électricité. En effet, **la question du coût de ce paquet « énergie / climat » revient systématiquement au cœur du débat**, selon la Commission Européenne il ne devrait pas dépasser 0,5% du PIB de l'Union Européenne d'ici 2020.

Le rapport de la commission ITRE du Parlement Européen : La commission énergie veut faire de la directive « renouvelables » un cadre législatif stable pour l'investissement

Le rapport du Luxembourgeois Claude Turmes a été adopté à une très large majorité par la commission « énergie » du Parlement européen. Par son vote positif, la commission « énergie » a confirmé son soutien à un objectif contraignant de 20% d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique primaire de l'UE à l'horizon 2020, avec des objectifs contraignants spécifiques pour chaque État membre. **Tous les États membres doivent atteindre un sous-objectif contraignant minimum de 10% de carburants d'origine renouvelable dans la consommation totale de carburants dans son secteur des transports à l'horizon 2020.**

En revanche, si elle a approuvé l'objectif contraignant d'au moins 10% de renouvelables dans le secteur des transports à l'horizon 2020, la commission « énergie » a tenu à limiter le développement des biocarburants de 1ère génération, très décriés car issus de cultures vivrières. Elle soutient donc le découpage de l'objectif de 10% d'ici 2020 en deux sous-objectifs, l'un d'au moins 4% pour les véhicules électriques ou à hydrogène et les biocarburants de 2ème génération (produits à partir de déchets et d'ordures, de biomasse ligno-cellulosique et d'algues et donc non issus de la chaîne alimentaire), l'autre de 6% pour les biocarburants de 1ère génération.

Pour atteindre l'objectif de 10%, la commission « énergie » préconise de réaliser d'abord un objectif intermédiaire, à l'horizon 2015, de 5% de carburants d'origine renouvelable, 80% de cet objectif devant être atteint en recourant aux biocarburants de 1ère génération, les 20% restants en recourant à ceux de 2ème génération, à l'électricité et l'hydrogène d'origine renouvelable. La commission « énergie » a aussi renforcé les critères de durabilité des biocarburants, sur lesquels planchent les Vingt-sept, afin d'assurer une réduction des émissions de CO2 d'au moins 45% par rapport à l'essence et au diesel traditionnel, chiffre qui passera à 60% en 2015 (contre 35% et 50% proposés par le Conseil). Un système de pénalités sera mis en place afin de veiller à ce que le besoin croissant en énergies renouvelables soit respecté, la garantie d'un accès aux réseaux pour l'électricité verte et le biogaz pour assurer la consommation d'une proportion maximale d'énergie verte ainsi que l'obligation pour les États membres d'investir dans les renouvelables dans le secteur du bâtiment, neuf ou ancien.

Les réactions des groupes d'intérêts : le projet de directive « renouvelables » amendé déçoit l'industrie des biocarburants mais satisfait les ONG environnementales.

Les réactions des groupes d'intérêt au projet de directive sur la promotion et l'utilisation des sources d'énergie renouvelables amendé par le vote en commission « énergie » du Parlement européen le 11 septembre sont partagées **entre des producteurs de biocarburants mécontents et des ONG environnementales plutôt satisfaites.**

Parmi ses principales préoccupations, le Bureau des producteurs européens de biodiesel (EBB) mentionne la décision de créer un objectif intermédiaire de 5% à l'horizon 2015 qui segmente la contribution des énergies renouvelables au secteur des transports, 20% de cet objectif devant être atteint en recourant à d'autres technologies (électricité, hydrogène) que les biocarburants. Ceci va résulter en un objectif de 4% pour les biocarburants à l'horizon 2015 « déraisonnablement bas » comparé à l'objectif de 5,75% validé par l'UE en 2003, la différence de 1,75% représentant une offre de 4 millions de tonnes qui ne sera pas couverte par la demande.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Regrettant que les biocarburants fassent les frais de la flambée des prix et de la polémique sur les conséquences des cultures énergétiques pour la disponibilité en aliments, l'EBB dénonce aussi le renforcement des critères de durabilité des biocarburants afin d'assurer une réduction des émissions de CO2 d'au moins 45% par rapport à l'essence et au diesel traditionnels, chiffre qui passera à 60% en 2015. De leur côté, les ONG environnementales Friends of the Earth, Oxfam et Greenpeace saluent l'adoption d'amendements visant à limiter le développement des biocarburants de 1ère génération, très décriés car issus de cultures vivrières, ainsi que le renforcement des critères de durabilité. Enfin, l'Association européenne de l'énergie éolienne (EWEA) salue l'adoption du rapport de Claude Turmes (Verts, luxembourgeois) qui garantit un accès prioritaire aux réseaux pour l'électricité verte, ainsi que les améliorations apportées au projet de directive « renouvelables », notamment les mécanismes de flexibilité et le système de pénalités pour veiller à ce que le besoin croissant en renouvelables soit respecté.

Les échéances à venir

Le Conseil se réunira le 20 octobre et le 4 décembre pour débattre. Un accord politique sur l'acte final est attendu le 8 décembre. Le dossier est en attente de la décision du Parlement européen en 1ère lecture ou lecture unique, (la séance du 16 décembre 2008 - date indicative). Or, du fait des élections européennes prévues au début du mois de juin 2009, le travail d'adoption des textes législatifs, avec la "navette" entre les deux organes législatifs de l'Union européenne (le Conseil des ministres et le Parlement européen) doit s'achever début 2009. Les objectifs que se fixent l'Union sont ambitieux et il reste de nombreuses mesures à adopter pour réaliser ces objectifs d'ici 2020, par ailleurs, en décembre 2009 aura lieu à Copenhague une conférence majeure des Nations unies sur le changement climatique pour préparer l'après Kyoto : l'UE entend être à la pointe en la matière et afin d'être crédible, elle doit disposer d'instruments législatifs pertinents.

Pour en savoir plus sur le paquet Energie/Climat :

<http://europa.eu/scadplus/leg/fr/s15012.htm> ou <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/s14001.htm>

Pour en savoir plus sur la proposition de révision du système communautaire d'échange de quotas d'émission présentée par la Commission :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/08/35&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

Pour consulter la proposition de directive relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0019:FIN:FR:PDF>

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens